



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

09-04-2020

**60<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2017-2021**

---

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 9 avril 2020 à 15 h 30 par vidéoconférence

---

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation.

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchar, directeur général.

2 **20-208 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 9-1999-6 – Amendant le Règlement 9-1999 – Régie interne des séances du conseil – Adoption
4. Procès-verbal du 30 mars 2020 – Modification
5. Période de questions



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

09-04-2020

6. Date et heure de la prochaine assemblée
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**20-209 – RÈGLEMENT 9-1999-6 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 9-1999 – RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement le numéro 20-206 et 20-207, donnés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 6 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

**D'ADOPTER** le Règlement 9-1999-6 amendant le Règlement 9-1999 relatif à la régie interne des séances du conseil afin de permettre la modification des heures de tenues des séances.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**20-210 – PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2020 – MODIFICATION**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

**DE MODIFIER** le procès-verbal de la séance du 30 mars afin qu'au point 47 l'heure de la prochaine séance soit 15 h 30.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à [mairie@ville.joliette.qc.ca](mailto:mairie@ville.joliette.qc.ca) ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

6

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 14 avril 2020, à 15 h 30, par vidéoconférence.



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

09-04-2020

7

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 15 h 35.

ALAIN BEAUDRY,  
Maire

MYLÈNE MAYER,  
Greffière